



Formation au port d'un appareil respiratoire

Objectifs

Le port d'un appareil respiratoire dans une atmosphère toxique ou dangereuse est une activité à risque qui requiert une formation et un entraînement adéquats. Une telle formation est prescrite par la réglementation.

Personnes concernées

Tous les travailleurs susceptibles de porter un appareil respiratoire tels que :

1. Equipiers de première intervention
2. Travailleurs intervenant dans les espaces confinés
3. Surveillants d'espaces confinés
4. Travailleurs intervenant dans des atmosphères toxiques ou dangereuses

Programme

Théorie

La protection respiratoire

- » Conditions d'admission
- » Composition de l'air
- » Pourquoi protéger ses voies respiratoires ?

L'appareil respiratoire

- » Fonctionnement
- » Effets de l'oxyde de carbone sur l'être humain
- » Les gaz de combustion

Appareils respiratoires individuels

- » Techniques de filtration
- » Choix de la protection et critères de sélection
- » Types de masques (anti-poussière, cartouche, air comprimé)

Appareil respiratoire isolant à circuit ouvert

- » Composition et entretien
- » Méthode d'utilisation
- » Travail en équipe et problèmes rencontrés
- » Autonomie théorique et personnelle
- » Consommation, autonomie, gestion

Pratique

1. Drill d'équipement
2. Contrôle de sécurité de l'appareil (étanchéité, signal acoustique...)
3. Exercices avec l'appareil respiratoire dans le bâtiment d'entraînement (gestion de l'autonomie, progression dans l'obscurité, parcours détection des erreurs...)
4. Description de l'appareil physique
5. Consignes générales de sécurité
6. Evaluation de la consommation d'air



| Durée

1 jour

| Formule

Cette formation peut-être organisée dans nos installations de Marchienne, Seraing et Louvain-La-Neuve. Il y a des sessions chaque semaine. Groupe de 12 personnes maximum.

Elle est également organisée dans votre entreprise, pour des groupes de maximum 12 personnes.

Le planning est alors convenu de commun accord.

| Délivrible

Les participants reçoivent un brevet du port de l'appareil respiratoire pour d'équipier de première intervention.

| Modalités pratiques

Formation dans nos centres :249€/personne.

Formation sur site : 1140€/jour frais de déplacement compris.

Le prix comprend la formation, le syllabus, le repas de midi et la boisson.

| Agrément

La formation est agréée dans le cadre du dispositif Chèques-Formation de la Région Wallonne.

Prévoir 1 chèque-formation / personne / heure de cours. Lorsque le coût de la formation est supérieur au total de la valeur des chèques remis, l'entreprise sera tenue d'acquitter le solde de la facture.

Cette formation est agréée par de nombreuses fédérations.

Une formation et un examen agréés dans le cadre des tâches à risques peuvent être organisés sur demande.



Renseignements et inscriptions :

Ceps Charleroi : Tél. 071 31 56 46 | ceps.charleroi@ceps-esm.be

Ceps Seraing : Tél. 04 330 39 50 | sabine.brandt@ceps-esm.be

Toutes nos formations sont disponibles sur www.ceps-esm.be